



État civil, élections

Pièces d'identité et état civil

Découvrez les démarches à suivre pour toute demande de carte d'identité, de passeport, de livret de famille ou de changement concernant votre état civil.

Carte nationale d'identité

Une carte nationale d'identité est un document individuel d'identification qui a une durée de validité de 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les pré-demandes s'effectuent sur le site de lagence nationale des titres sécurisés

Le dossier de demande doit être adressé aux mairies munies de stations biométriques. La <u>mairie de Saint-Max</u> est la plus proche pour les habitants d'Essey-lès-Nancy (uniquement sur rendez-vous)

Un formulaire imprimé de demande de carte d'identité peut également être retiré auprès du service état civil de la mairie d'Essey-lès-Nancy

Mairies équipées de stations biométriques

COMMUNE	СР	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jarville	54140	Mairie — 25, rue de la République	03 83 15 84 00
Laxou	54520	Mairie — 3, avenue Paul Déroulède	03 83 90 54 54
Nancy	54000	Hôtel de Ville — place Stanislas	03 83 85 30 00
Nancy	54000	Plateau de Haye — rue Dominique Louis	03 83 98 51 80
Nancy	54000	Haussonville — 40 bis rue Joseph Laurent	03 83 28 68 12
Nancy	54000	Mon Désert — 6 rue de Mon Désert	03 83 91 28 40
Nancy	54000	Saint Pierre — 71 avenue de Lattre de Tassigny	03 83 36 53 53
Saint-Max	54130	Mairie annexe — 32, avenue Carnot	03 83 18 32 32
Vandœuvre	54500	Mairie — 7, rue de Parme	03 83 51 80 00



Les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui rencontrent des difficultés pour réaliser leurs démarches en ligne peuvent **demander un rendez-vous avec le conseiller numérique** au 03 83 18 30 00.

Passeport biométrique

Un passeport biométrique est un document individuel de circulation, pouvant faire office de justificatif d'identité. Sa durée de validité est de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les mineurs.



Les pré-demandes s'effectuent sur le site de lagence nationale des titres sécurisés

Le dossier de demande doit être adressé aux mairies munies de stations biométriques. La <u>mairie de Saint-Max</u> est la plus proche pour les habitants d'Essey-lès-Nancy (uniquement sur rendez-vous)

Le demandeur doit s'y présenter personnellement muni au minimum :

d'une carte nationale d'identité

d'une photo d'identité récente aux normes en vigueur

d'une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de trois mois

d'un certificat de nationalité française, si l'acte de naissance n'établit pas formellement la nationalité française d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture de fluide, par exemple)

de timbres fiscaux (17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans, 86 € pour les majeurs)

Mairies équipées de stations biométriques

COMMUNE	СР	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jarville	54140	Mairie — 25, rue de la République	03 83 15 84 00
Laxou	54520	Mairie — 3, avenue Paul Déroulède	03 83 90 54 54
Nancy	54000	Hôtel de Ville — place Stanislas	03 83 85 30 00
Nancy	54000	Plateau de Haye — rue Dominique Louis	03 83 98 51 80
Nancy	54000	Haussonville — 40 bis rue Joseph Laurent	03 83 28 68 12
Nancy	54000	Mon Désert — 6 rue de Mon Désert	03 83 91 28 40
Nancy	54000	Saint Pierre — 71 avenue de Lattre de Tassigny	03 83 36 53 53
Saint-Max	54130	Mairie annexe — 32, avenue Carnot	03 83 18 32 32
Vandœuvre	54500	Mairie — 7, rue de Parme	03 83 51 80 00

Livret de famille

Le livret de famille est un document officiel rassemblant les actes d'état civil relatifs à une famille, utilisé comme pièce justificative dans les procédures administratives.

Il est délivré aux époux à l'issue de la cérémonie de mariage ou lors de la naissance du premier enfant pour les couples non mariés.



Le livret de famille doit, sous peine de sanctions, être tenu à jour et complété en cas de changement d'état civil ou de situation familiale :

naissance et adoption d'un enfant reconnaissance d'un enfant nationalité française mariage des parents séparation de corps divorce décès (d'un des deux parents ou d'un enfant mineur) changement de nom ou de prénom...

La modification d'un livret de famille doit être sollicitée auprès du service état civil de la mairie du domicile.

Changement de prénom

Toute personne peut demander à changer de prénom.

Vous pouvez également demander l'**ajout** d'un prénom, la **suppression** d'un prénom ou la modification de l**ordre** des prénoms.

Pour un mineur :

La demande doit être faite par son représentant légal Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord est nécessaire

Comment faire la demande ?

Rendez-vous à la mairie de votre lieu de résidence ou à la mairie du lieu où votre acte de naissance a été établi.

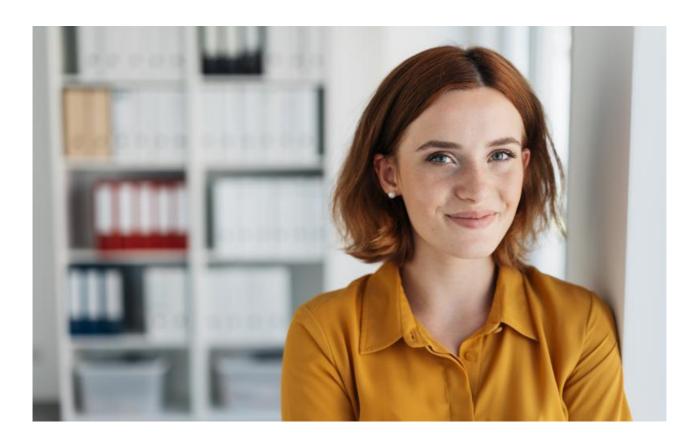
Le service état civil vous remettra :

Le formulaire de demande de changement de prénom La liste des documents à fournir pour instruire votre demande

Un récépissé de dépôt de la demande vous sera remis.

Le changement de prénom sera inscrit sur le registre de l'état civil. Une fois l'acte de naissance mis à jour, il sera possible de modifier ses pièces d'identité (carte d'identité, passeport).

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.



Changement de nom

Le changement de nom de famille est possible si vous avez un motif légitime.

Motifs légitimes

Vous portez un nom difficile à porter car perçu comme ridicule ou péjoratif

Vous portez un nom qui a été rendu célèbre dans les médias et qui es**porteur d'une mauvaise réputation**

Vous voulez éviter l'extinction d'un nom de famille en usage depuis longtemps dans votre famille

Vous voulez **consacrer l'usage constant et continu d'un nom**que vous utilisez depuis longtemps et qui vous identifie publiquement

Vous et vos frères et sœurs portez des noms différents et vous voulez porter le même nom

Vous voulez éviter les conséquences de la gravité des actes pour lesquels votre père ou votre mère a été condamné

Des **motifs d'ordre affectif** peuvent aussi, dans des circonstances exceptionnelles, justifier un changement de nom pour motif légitime.

Publication préalable

URL of the page: https://www.esseylesnancy.fr/identite

Vous devez **rendre publique votre demande** de changement de nom sur deux supports avant de faire une requête officielle :

au **Journal officiel** en utilisant le <u>service en ligne</u> dans un **journal local d'annonces légales**

Requête officielle

Un dossier justifiant la légitimité de votre demande doit être constituéet envoyé au Ministère de la Justice.

Décision

En cas d'accord:

Vous recevrez par courrier recommandé une copie certifiée du décret publié au Journal officiel

En cas de refus :

Vous recevrez par courrier recommandé la notification de rejet Vous pourrez alors faire un recours auprès du Tribunal administratif

À savoir

À chaque étape, un tiers peut s'opposer au changement de nom.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Changement de sexe

Pour changer l'indication du sexe sur vos actes d'état civil, vous devez adresser une demande au tribunal.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un traitement médical ou d'avoir été opéré.

URL of the page:

Vous devez démontrer que le sexe indiqué sur votre état civil ne correspond pas à celui de votre vie sociale.

La demande est faite auprès du tribunal.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.

CONTACT



PÔLE SERVICES AUX CITOYENS Accueil, État-civil, Élections

Place de la république 54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 permanence d'état civil le samedi matin de 10h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)

03 83 18 30 00

<u>Itinéraire</u>



HÔTEL DE VILLE

Place de la République 54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture à 16h30 le vendredi) le samedi de 10h à 12h (état civil

Horaires d'affluence